



Liberty Liège-Dudelange

CONSIGNES GENERALES DE SANTE ET SECURITE

PREPARATION AU PASSAGE DU PASSEPORT SECURITE

1. Protections individuelles

Obligations des travailleurs dans l'ensemble des installations

- casque
- chaussures de sécurité
- costume de travail



+



+



+



- lunettes de sécurité

Obligations spécifiques:

- En sidérurgie à chaud : - costume ignifugé
- Si exposition au bruit : - protections auditives



obligatoire dans toutes les zones bleues à risque bruit.

1. Protections individuelles

- Atmosphère dangereuse (poussières / gaz, fumées, HAP):

- Masque P3 (anti-poussière)
- Protection contre HAP : masque P3 ou A2P3
- appareil respiratoire



- Risques de projections (solides ou liquides)

- lunettes de protection



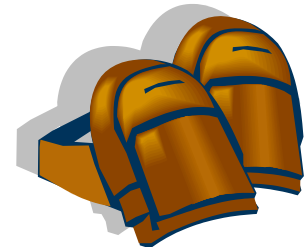
- Travaux de soudage ou d'oxycoupage :

- lunettes avec oculaires filtrants



- Travaux de soudage à l'arc :

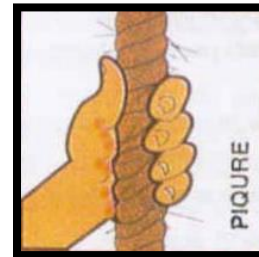
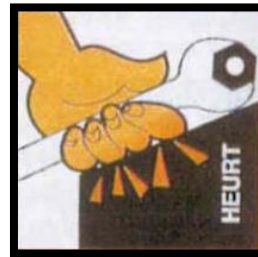
- écran verre incolore + écran filtrant



1. Protections individuelles

- Manipulation d'objets :

Risque de :



Gants adaptés !!!



Quel est l'équipement de protection individuelle minimum obligatoire chez Liberty Liège-Dudelange ?



a) Des chaussures de sécurité, un casque, des lunettes de protection et un costume de travail

b) Des chaussures de sécurité, un casque et des protections contre le bruit

c) Des chaussures de sécurité, un casque et un costume de travail

**Un masque anti-poussière vous protège
contre :**



a) Le manque d'oxygène

b) Certains types de poussières

c) Un gaz déterminé

Si je ne porte pas mes EPI (Equipements de protection individuelles) :



a) On peut me refuser l'entrée chez Liberty Liège-Dudelange

b) On ne peut rien me dire si je ne fais pas partie de Liberty Liège-Dudelange

c) Je peux travailler dans les zones où il n'y a pas de risque

Dans les zones à risque bruit les protections auditives sont :

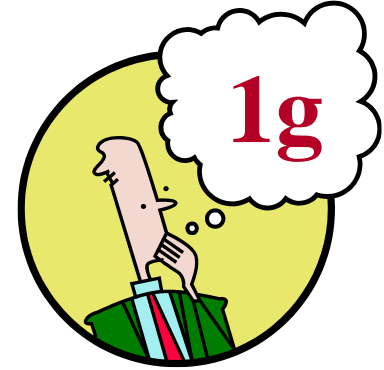


a) Conseillées

b) Interdites

c) Obligatoires

Un masque P3 protège contre :



a) Le CO

b) Les poussières

c) Tous les gaz

2. Consignation

Respect des 6 règles d'or:

Pour toute intervention / travail sur (ou à proximité) des installations

Tout travail sous consignation exige un bon vert de travail

1



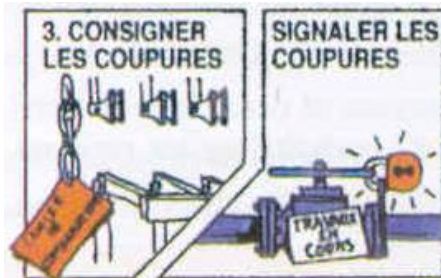
Demander la consignation **avant** de commencer le travail

2



Utiliser des moyens de blocage résistants

3

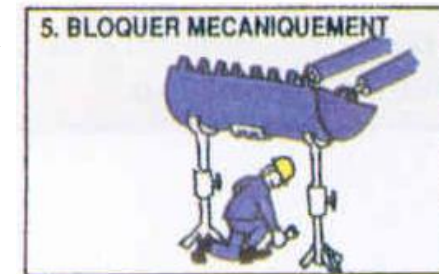


Le personnel de Liberty Liège-Dudelange **compétent** est **seul autorisé** à couper les énergies

4



5



6



2. Consignation

Travaux dans le gabarit (1.5 m) des voies de chemin de fer :



- Faire consigner la voie
- Obtenir l'accord du Service Traction

La déconsignation est aussi importante que la consignation !!!

Qui est autorisé à couper les énergies d'une installation chez Liberty Liège-Dudelange



a) Le personnel compétent de Liberty Liège-Dudelange

b) Tous les travailleurs

c) Les travailleurs de firmes extérieures

Tout travail sous consignation exige :



a) Un permis de feu

b) Un bon vert d'autorisation de travail

c) Un permis de travail du Service Traction



Quand il y a un risque de chute de personnes ou d'objets dans une excavation, il faut placer un balisage efficace. Ce balisage doit se trouver :

- a) Au niveau de l'excavation
- b) A minimum 0,5 m de l'excavation
- c) A minimum 1,5 m de l'excavation

La consignation c'est :



a) Déterminer les pièces à démonter sur une machine

b) Arrêter une ligne pour l'entretenir

c) La mise en sécurité d'un équipement de travail avant intervention

Pour travailler sur un équipement de travail consigné, je dois être en possession de :



a) Un bon vert d'autorisation de travail

b) L'autorisation verbale du contremaître de Liberty Liège-Dudelange

c) L'autorisation du chef d'équipe de ma société

3. Le matériel utilisé

- Prêt interdit
- Conforme aux réglementations
- En bon état
- Avec ses dispositifs de sécurité d'origine
- Port des EPI suivant les risques



Mise à disposition
de l'énergie
par Liberty Liège-
Dudelage

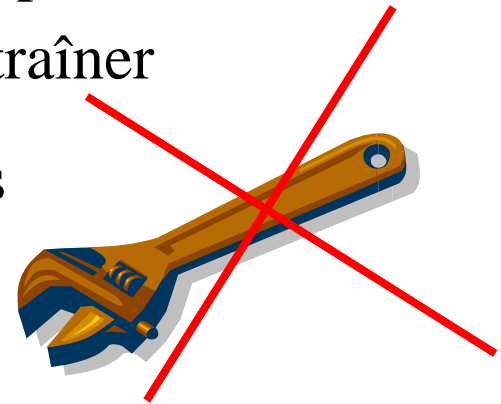
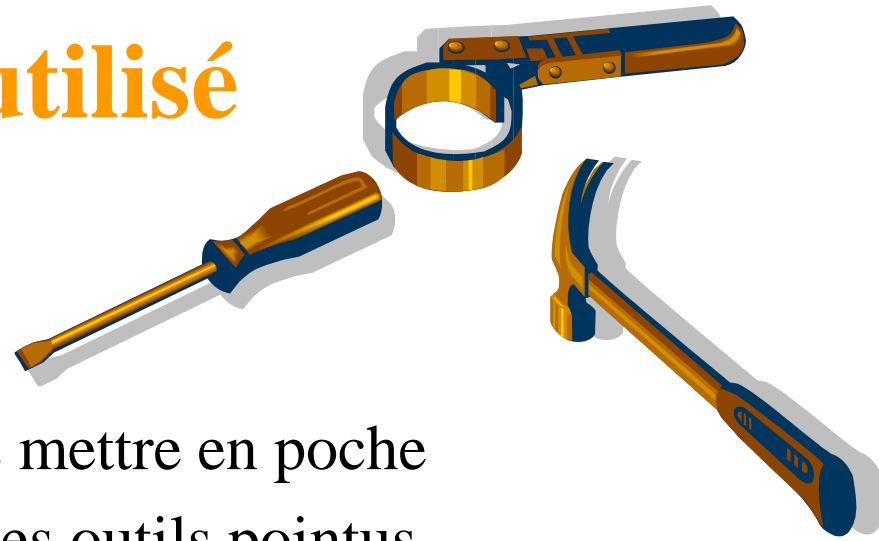
Contrôle du matériel avant usage !!!



3. Le matériel utilisé

Outils à mains :

- Usage correct et adapté
- Rangement :
 - ne pas les mettre en poche
 - protéger les outils pointus
 - ne pas les laisser traîner
- Ne pas utiliser les clés à molettes



Utilisation d'outils spéciaux pour les travaux en atmosphères explosibles

3. Le matériel utilisé

Machines et pistolets de scellement:

- Instructions (utilisation, entretien)
- +18 ans et formé
- Transport dans un coffret fermé
- Aucun tir dans un endroit dangereux:
 - personnes, électricité, risque d'incendie, ...



Interdiction de diriger un pistolet vers des personnes

3. Le matériel utilisé



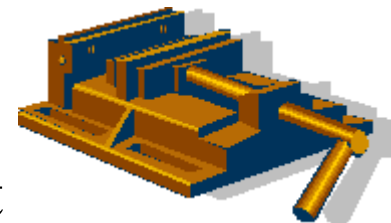
Machines et pistolets de scellement :

- Vérifiez le matériau :
 - ~~Trous existants~~
 - ~~Métal de moins de 5mm~~
- Déchargez immédiatement après usage
- Pour les cartouches non explosées :
 - 1 - Tirez à nouveau.
 - 2 - Sans résultat, maintenez min 15 sec contre la surface.
 - 3 - Tenez le pistolet en position de sécurité pendant 2 min
 - 4 - Déchargez le pistolet
 - 5 - Remettez les cartouches au fournisseur

3. Le matériel utilisé

Machines portatives :

- Immobiliser les pièces à usiner
- Attendre l'arrêt de la machine avant



Ne pas porter de vêtements flottants

Machines électriques :

- Machines à double isolement
- Alimentation protégée par différentiel



Ne pas manipuler les machines par les cordelières

3. Le matériel utilisé



Disqueuses :

- Montage du disque :

Vérifiez :

- Le nombre de tours par minute
- La qualité des matériaux
- L'âge du disque : < 3ans

- Utilisation :


- Ne jamais forcer en biais sur les disques
- Utiliser des disques à moyeu déporté (sinon prévoir les contreflasques spéciaux pour disques plats)

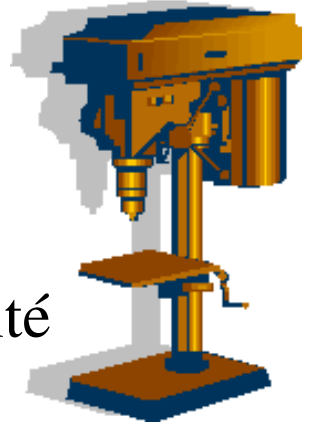
Machines pneumatiques :

- Vérifier la vitesse de rotation (1 x semaine)
- Contrôler les tuyauteries et raccords

3. Le matériel utilisé

Machines fixes :

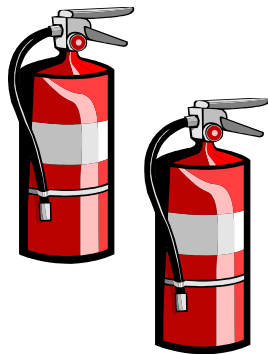
- Ne pas court-circuiter les dispositifs de sécurité
- Nettoyer et graisser machine à l'arrêt 
- Montage, vérification des meules : toujours par des spécialistes
- Utiliser un crochet pour évacuer les copeaux



3. Le matériel utilisé

Soudage ou découpage au chalumeau:

- Bonbonnes : voir « **13. Gaz et fluides dangereux** »
- Dispositifs anti-retour sur les conduites gaz et oxygène
- Colliers de serrage corrects
- Pas de raccordement de tuyau avec embout de cuivre
- Prévoir 2 extincteurs



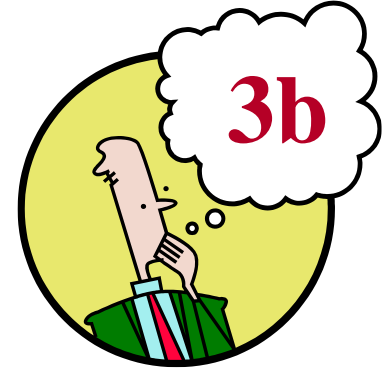
3. Le matériel utilisé

Soudage ou découpage à l'arc :

- Transformateur à tension à vide peu élevée
- Même section de câble pour le porte électrode et la masse
- Câble d'alimentation: court et de section suffisante
- Raccordement du poste à la terre
- Appliquer la pince de masse sur la pièce
- Conserver des gants secs pour les travaux sur structures métalliques ou dans des locaux humides:
- Evacuation des fumées



Les disques des disqueuses sont :



a) Universels pour tout type de travail

b) Différents selon le nombre de tours de la disqueuse et le matériau à travailler

c) Différents selon le voltage de la disqueuse

**Pour démonter une pièce boulonnée,
j'utilise de préférence :**



a) Une clef fermée

b) Une clef à molette

c) Une pince à gaz

4. Echelles et échafaudages

ECHELLES :



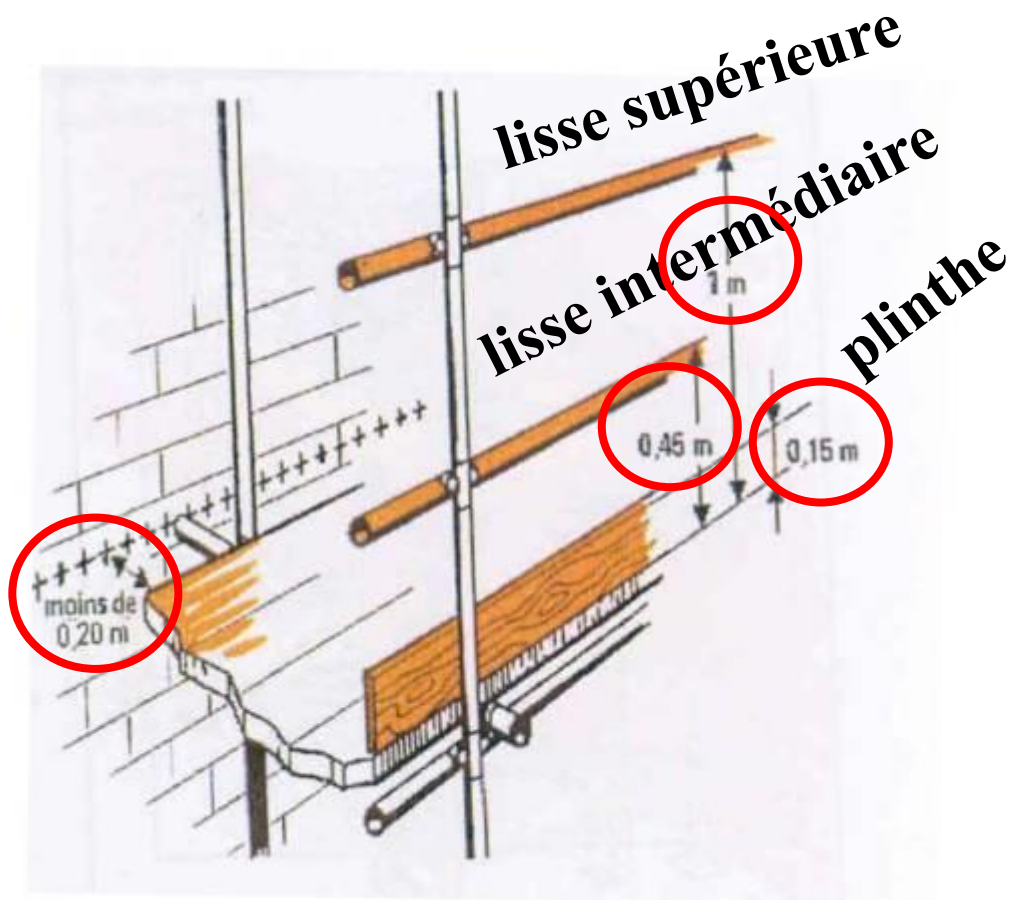
A FAIRE !

1. Bon état et contrôle
2. Usage autorisé
3. Dépassant d'un mètre
4. Inclinaison voulue
5. Sol stable
6. Amarrage (+ 25 échelons)

4. Echelles et échafaudages

ECHAFAUDAGES :

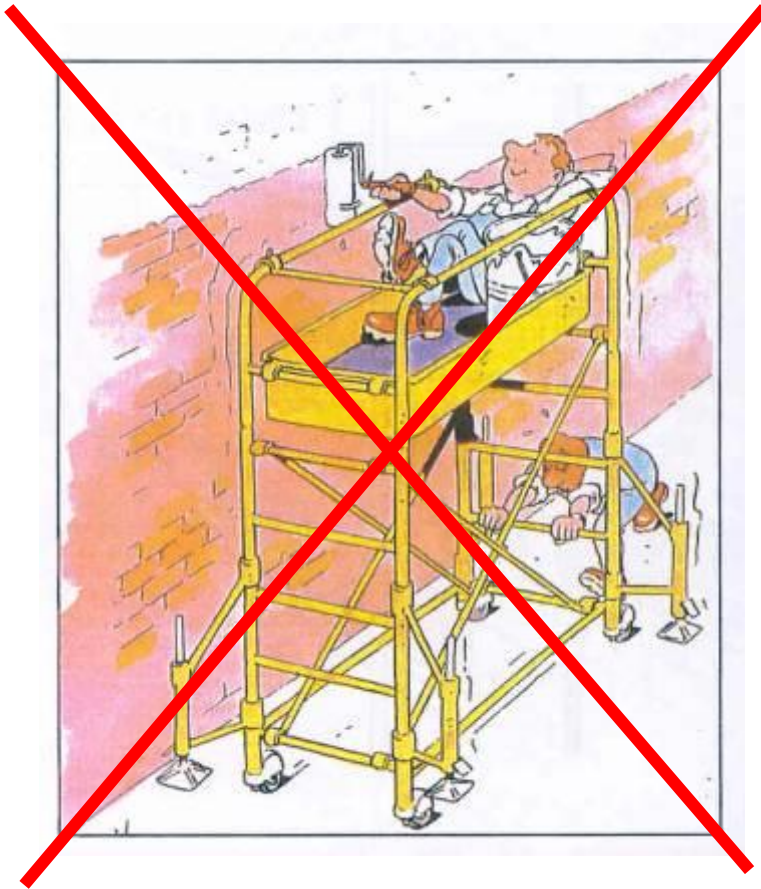
USAGE RESERVE AUX PERSONNES FORMEES



- Sol stable
- Ancrage
- Fixation des planchers
- Garde-corps
- **Contrôle :**
avant chaque utilisation
- Utilisation des accès prévus
- Attention à la surcharge

4. Echelles et échafaudages

ECHAFAUDAGES ROULANTS :



- Verrouiller les roues
- Personne sur les échafaudages pendant le déplacement

L'échelle doit dépasser d'au moins ... m le plancher de travail à atteindre :

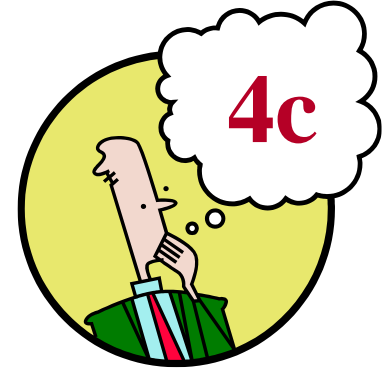


a) 0,5 m

b) 1 m

c) 3 m

Quand doit-on vérifier un échafaudage ?

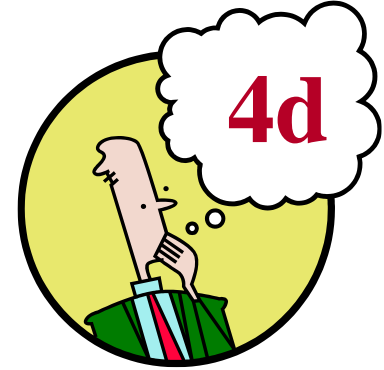


a) Avant chaque usage

b) Jamais

c) Tous les 3 mois

Indiquez l'affirmation correcte :



-
- a) Un échafaudage roulant n'a pas de garde-corps
 - b) Une personne peut se trouver sur l'échafaudage pendant son déplacement.
 - c) Un échafaudage roulant ne peut être déplacé avec du personnel dessus

Peut-on travailler sur une échelle :

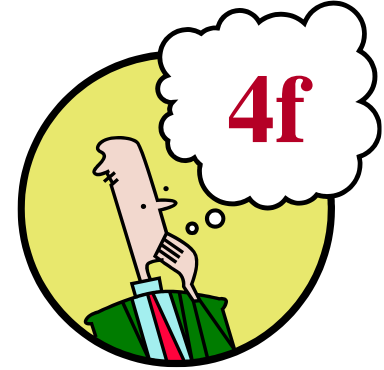


a) Si elle ne dépasse pas 10 échelons

b) Si elle est amarrée.

c) Jamais sauf autorisation exceptionnelle et écrite

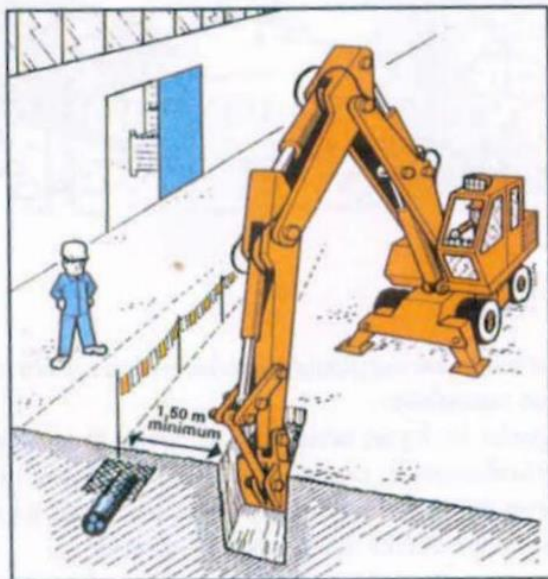
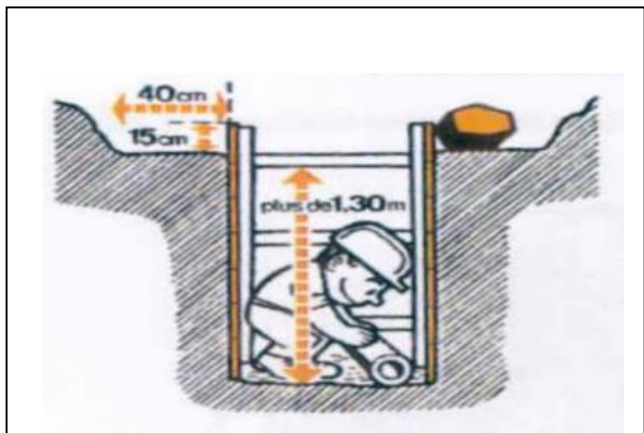
Un échafaudage :



- a) Ne doit jamais être fixé ou ancré
- b) Peut ne pas avoir de garde corps.

c) Doit être contrôlé avant chaque usage

5. Terrassements, ouvertures et démolitions



Terrassements :

- A signaler à l'administration à partir de 1,2m de profondeur
- Placer des garde-corps ou une signalisation à **1,5 m** minimum de l'ouverture
- Vérifier la position des câbles souterrains
- Prévenir tout éboulement ou chute de matériaux

5. Terrassements, ouvertures et démolitions

- Ouvertures dans :
- des planchers
 - des citernes
 - des cages d'escalier



- Protégées par des garde-corps
- Obturées : matériau résistant, rigide, fixe



Eclairage

**Bandes en PVC (Rubalise): max pour 8 heures
et à une bonne distance de l'ouverture**



5. Terrassements, ouvertures et démolitions

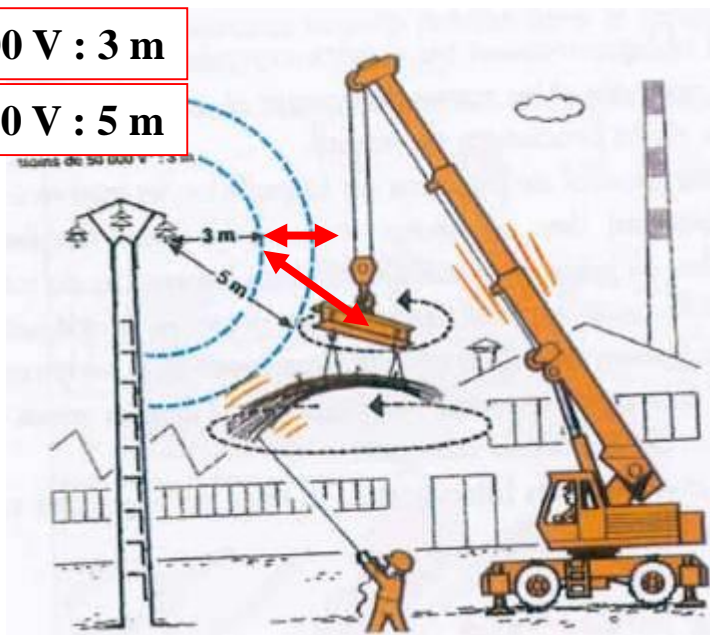


Démolitions :

- Neutraliser les installations (gaz, électricité, oxygène, eau)

- 50.000 V : 3 m

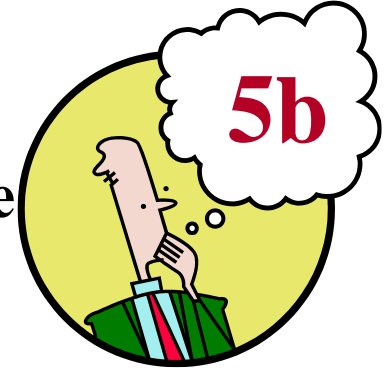
+ 50.000 V : 5 m



- Délimiter les zones dangereuses
- Clôture et signalisation du chantier
- Haute tension : respecter les distances de sécurité

Signaler bien les lignes en service !!!

**Quelle est la durée d'un balisage par rubalise
(banderole bicolore plastique) ?**



a) Pendant la durée du chantier

b) 8 heures

c) 24 heures

Je balise une ouverture dans le sol :



a) Dès que sa profondeur dépasse 50 cm

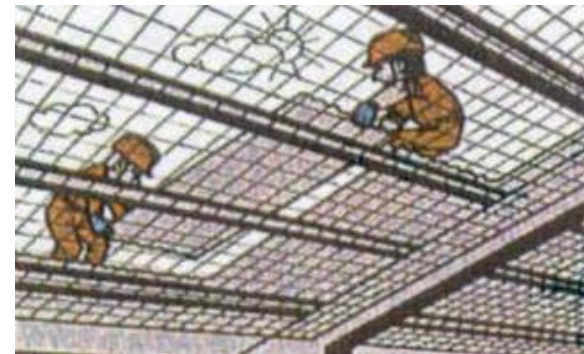
b) Dès que sa profondeur dépasse 1 m

c) Quelle que soit sa profondeur

6. Travaux en hauteur (> 1.8 m)

Hiérarchie des protections :

1. **Protections collectives** pour éviter la chute (garde-corps)



2. Protections collectives pour diminuer les conséquences de la chute (filets)

3. Protections individuelles (harnais de sécurité)

Points d'accrochage résistants et réceptionnés !!!



6. Travaux en hauteur (> 1.8 m)

Travaux sur toitures (permis d'accès obligatoire) :

- Avant les travaux :
 - Faire appel au service compétent
(zones de danger, procédure de travail)
 - Examiner l'état de la toiture (matériaux fragiles !!)
 - Signaler les zones de danger au sol
- Pendant les travaux :
 - Utiliser les protections **collectives** et individuelles
 - Ne pas travailler seul
 - S'assurer que les matériaux ne peuvent pas s'envoler



Quelle type de protection contre les chutes faut-il privilégier ?



a) Les protections individuelles (harnais)

b) Les protections collectives (garde-corps)

c) Laisser le libre choix

A partir de quelle hauteur les protections contre les chutes sont-elles obligatoires ?



a) 1,5 m aux pieds

b) Dès que le risque de chute est présent

c) 3 m aux pieds

Pour intervenir sur une toiture :

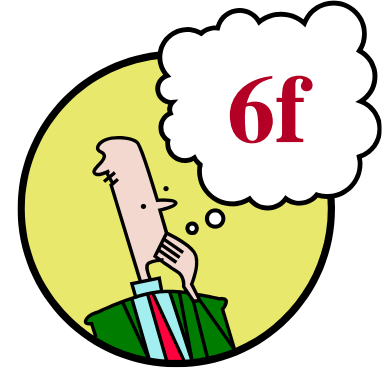


a) On doit être seul

b) On peut être seul

c) On doit être minimum deux

Un garde-corps réglementaire doit avoir :



a) Au moins 50 cm de haut

b) Au moins 1 m de haut

c) Au moins 2 m de haut

En l'absence de protections collectives, le port du harnais attaché est obligatoire pour les travaux en hauteur, c'est-à-dire :



a) À partir de 1.8 m de hauteur aux pieds

b) À partir de 3 m de hauteur aux pieds

c) À partir de 5 m de hauteur aux pieds

7. Appareils de levage et accessoires

Appareils de levage :

- Contrôlés par un service externe de contrôle technique (tous les 3 mois)
- Utilisés par le personnel autorisé (permis adéquat)
- Un seul homme donne les instructions



Ne jamais laisser une charge suspendue à un appareil de levage sans surveillance.

7. Appareils de levage et accessoires

Ne pas stationner sous une charge suspendue

Ne pas transporter de personnes sur un pont roulant ou sur une charge suspendue

Ne pas accéder aux chemins de roulement et aux ponts sans autorisation du pontier.

7. Appareils de levage et accessoires

Accessoires de levage :

- Toujours muni d'un linguet de sécurité
- Contrôlés par un service externe de contrôle technique (tous les 3 mois)
- Adaptés au travail et spécifiques à la charge
- Éléments de la charge solidaires et équilibrés
- Ne pas ponter les sécurités



Attention aux surcharges: ne pas dépasser la charge maximum indiquée



Quelle affirmation est **correcte**? Pendant des manoeuvres de levage :

- a) On peut stationner sous une charge suspendue
- b) On peut laisser une charge suspendue à un appareil de levage sans surveillance
- c) Il est interdit de véhiculer des personnes sur un pont roulant



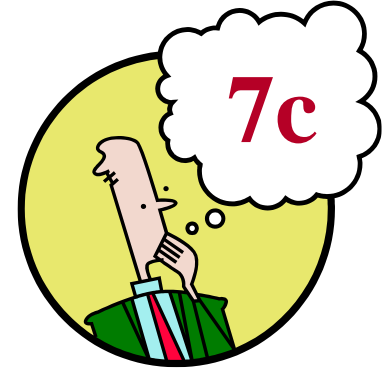
Tout appareil de levage doit faire l'objet tous les 3 mois :

a) D'un rapport de contrôle favorable par un service externe de contrôle technique

b) D'un rapport de contrôle par Liberty Liège-Dudelange

c) D'un rapport de contrôle par le fabricant

Est-il autorisé de stationner sous une charge suspendue ?



a) non

b) oui

c) seulement si vous avez l'autorisation du pontier

Comment donner des instructions au pontier ?



- a) Obligatoirement par radio
- b) Toujours par plusieurs personnes
- c) Par un seul homme au moyen des gestes réglementaires

**Si je dois arrêter une manœuvre de
manutention en cours :**

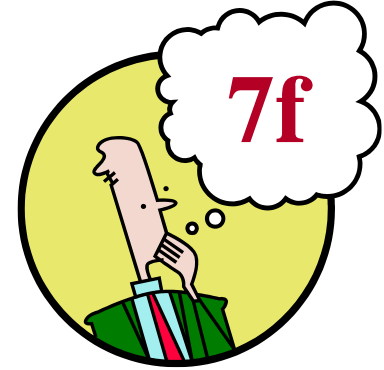


a) Je lève la charge au maximum

b) Je dépose la charge au sol

c) Je laisse la charge suspendue hors du passage pour piétons

Pour utiliser un engin de manutention de Liberty Liège-Dudelange :



- a) Il faut l'accord de mon patron
- b) Il faut l'accord du responsable du secteur
- c) Il faut un permis spécifique de Liberty Liège-Dudelange

8. Manutentions

6 REGLES D'OR DE L'ELINGUEUR:



Ne permettre la commande de l'engin de levage qu'à des personnes compétentes et détentrices du permis adéquat

Il est interdit aux chauffeurs de se trouver dans leur cabine ou sur leur remorque pendant les opérations de (dé)chargement

8. Manutentions

ENGIN DE MANUTENTION :



Il est interdit de voyager comme passager sur un engin de manutention

Par qui et quand les élingues doivent-elles être contrôlées ?



- a) Par le service de prévention de l'entreprise
- b) Par le responsable de service tous les jours
- c) Par l'utilisateur avant chaque usage, par un service externe de contrôle technique (tous les 3 mois)

Comment déterminer la charge maximale autorisée pour une élingue ?



a) Par calcul

b) En observant sa couleur

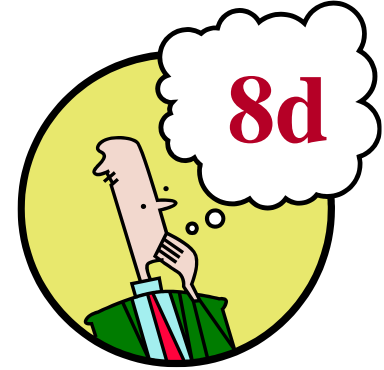
c) En consultant le tableau d'élingage

Comme chauffeur d'un engin de manutention :



- a) Vous pouvez toujours transporter des personnes, si vous limitez votre vitesse
- b) Vous pouvez toujours transporter des personnes, si votre passager s'accroche
- c) Vous pouvez transporter de personnes, si votre engin de manutention est équipé d'un siège pour passager et que le passager est en écolage

Pendant les opérations de (dé)chargement d'un camion, le chauffeur doit :

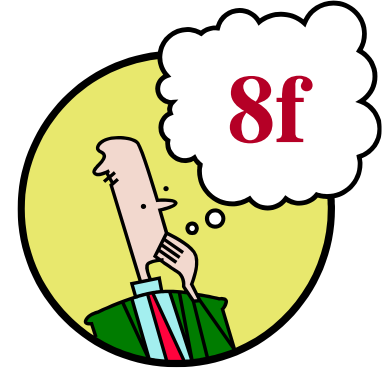


a) Se trouver dans sa cabine

b) Se trouver sur sa remorque

c) Se tenir le plus écarté possible de son véhicule

**Lors d'une manœuvre de manutention,
il faut :**

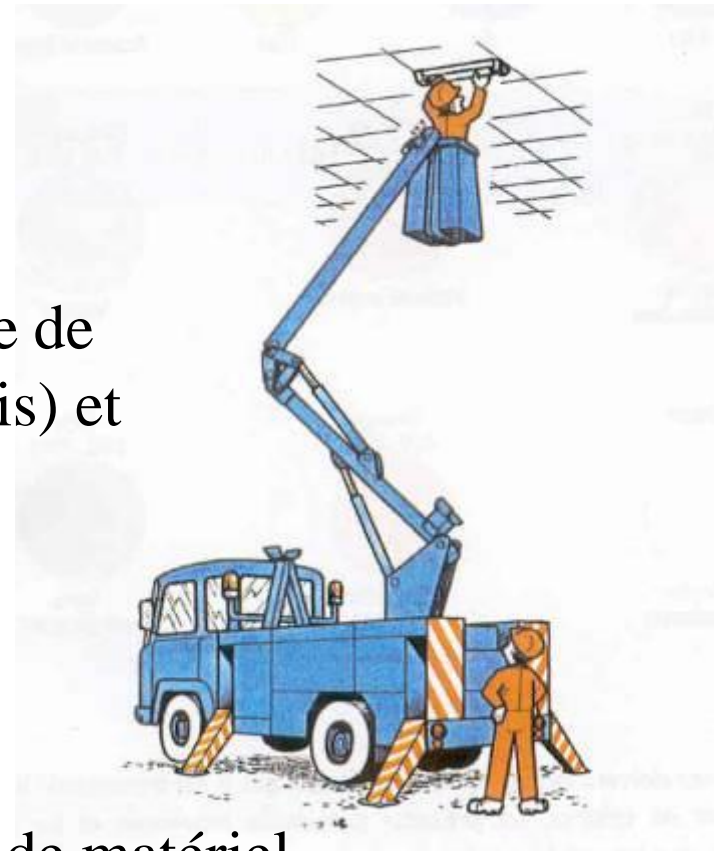


- a) Laisser le pontier se débrouiller
- b) Assurer à plusieurs la direction de la manœuvre
- c) Qu'un seul homme dirige la manœuvre

9. Nacelles et auto-leveurs

Nacelles et panier :

- Garde-corps réglementaires
- Contrôlés par un service externe de contrôle technique (tous les 3 mois) et documents disponibles
- Harnais attachés obligatoires
- Maximum 2 personnes + 50 kg de matériel
- Bonbonnes interdites à l'intérieur




9. Nacelles et auto-leveurs

Auto-leveur avec plate-forme pour des personnes :

- Permis de conduire adéquat
- Anti-retour ou un autre système de protection contre les chutes brutales des fourches
- Contrôlés par un service externe de contrôle technique (tous les 3 mois)

Pendant l'utilisation avec des personnes :

- feu clignotant 
- conducteur à son poste
- calage des roues motrices



Déplacement en position haute strictement interdit !!!

Quelle est la charge maximum dans une nacelle ?



a) 1 personne

b) 2 personnes

c) 2 personnes + 50 kg de matériel



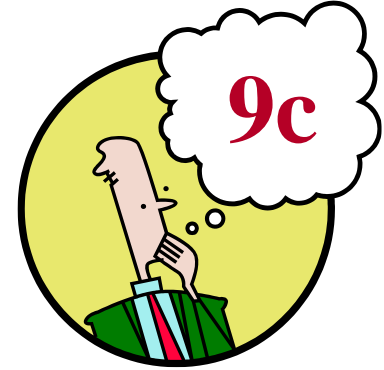
Lors du travail dans une nacelle, on utilise :

a) Pas d'équipement de protection individuelle

b) Une ceinture de sécurité

c) Un harnais de sécurité avec le point d'attache fixé à la nacelle

Pendant l'utilisation d'un clark, il faut :



- a) Faire fonctionner en permanence un feu clignotant
- b) Faire fonctionner en permanence un signal auditif
- c) Baliser une zone de 1,5 m autour de l'auto-leveur

**Si je me trouve dans une nacelle, je dois
attacher mon harnais :**



a) En permanence

b) Si la hauteur dépasse 5 m

c) Si la nacelle ne possède pas de porte

10. Signalisation

Identification des fluides



Exemple:



Pictogramme de danger

Nom du fluide + teintes

Pression potentielle maximale

Sens d'écoulement

10. Signalisation

Teintes pour les ogives des récipients

Nouveau code couleur pour les bouteilles de gaz (extrait)

Inflammable

Hydrogène H_2
Formiergas inflammable
 N_2/H_2 ($H_2 > 5\%$)
Méthane CH_4
 Ar/H_2
 H_2/CH_4



RAL 3000 rouge

Nocif, corrosif

Ammoniac NH_3
Chlore Cl_2
Chlorure d'hydrogène HCl



RAL 1018 jaune

Argon Ar



RAL 6001 vert foncé

Inerte

Ar
 Ar/CO_2
 N_2/CO_2
 CO_2/O_2 ($O_2 \leq 21\%$)



RAL 6018 vert vif

CO_2/O_2 ($O_2 > 21\%$)



RAL 5012 bleu clair

10. Signalisation

Teintes pour les ogives des récipients

Protoxyde d'azote N_2O		RAL 5010 bleu
Oxygène O_2		RAL 9010 blanc
Dioxyde de carbone CO_2		RAL 7037 gris
Hélium He		RAL 8008 brun
Acétylène C_2H_2		RAL 3009 marron

Source: NF EN 1033-2

10. Signalisation

PANNEAUX D'INTERDICTION



Défense de fumer



Feu, flamme nue interdite et défense de fumer



Interdit aux piétons

10. Signalisation

PANNEAUX D'INTERDICTION



Défense d'éteindre avec de l'eau



Eau non potable



Entrée interdite aux personnes non autorisées

10. Signalisation

PANNEAUX D'INTERDICTION



Interdit aux véhicules de manutention



Ne pas toucher

10. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de l'ouïe

10. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Protection obligatoire des voies respiratoires



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire des mains

10. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire de la figure



**Protection individuelle obligatoire
contre les chutes**

10. Signalisation

PANNEAUX D'OBLIGATION



Passage obligatoire (pour piétons)



Obligation générale (accompagné d'un panneau additionnel)

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Matières inflammables ou haute température



Matières explosives



Matières toxiques

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Matières corrosives



Matières radioactives



Charges suspendues

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Véhicules de manutention



Danger électrique



Danger général

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Rayonnement laser



Matières comburantes



Radiations non ionisantes

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Champ magnétique important



Trébuchement



Chute avec dénivellation

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Danger biologique



Basse température



Matières nocives ou irritantes

10. Signalisation

PANNEAUX D'AVERTISSEMENT



Zone à risque d'explosion

10. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Direction vers une sortie



Direction vers une sortie de secours



Premiers secours

10. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Civière



Douche de sécurité



Rinçage des yeux

10. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Téléphone premiers secours



Direction à suivre (avec un des autres panneaux)



Défibrillateur externe automatisé

10. Signalisation

PANNEAUX DE SAUVETAGE OU DE SECOURS



Point de rassemblement (PR1 – PR2)

10. Signalisation

PANNEAUX CONCERNANT LE MATERIEL OU L'EQUIPMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Lance incendie



Echelle



Extincteur

10. Signalisation

PANNEAUX CONCERNANT LE MATERIEL OU L'EQUIPMENT DE
LUTTE CONTRE L'INCENDIE



Téléphone pour la lutte contre l'incendie



Direction à suivre (avec un des autres panneaux)

10. Signalisation

SIGNALISATION Liberty Liège-Dudelange



Risque de coincement sur ponts roulants



Risque de coincement entre cylindres



Permis de feu obligatoire

10. Signalisation

SIGNALISATION Liberty Liège-Dudelange



Trémies - silos



Halte: installation automatique

10. Signalisation

SIGNALISATION Liberty Liège-Dudelange



Risque d'asphyxie



Asbeste ou amiante



Endroits dangereux en permanence

10. Signalisation

SIGNALISATION Liberty Liège-Dudelange

Espace confiné n°
Équipement :
Nom de la substance :



Espace confiné

Signalisation sonore :

Une sirène averti du démarrage d'un transporteur à bande !

Les pictogrammes bleu pour l'utilisation des équipements de protection individuelle sont des :

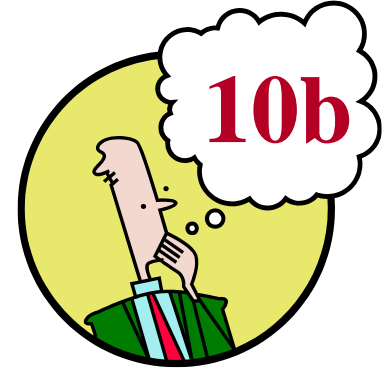


a) Signaux d'interdiction

b) Signaux de recommandation

c) Signaux d'obligation

Une tuyauterie peinte en jaune contient :

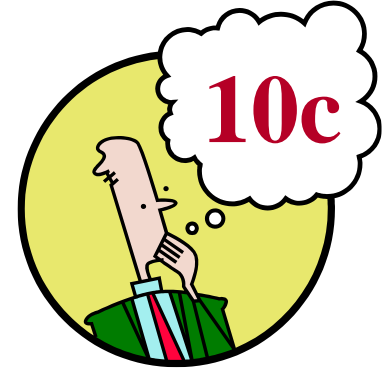


a) De l'acide

b) Du gaz

c) De l'huile

Que signifie ce panneau d'avertissement noir sur fond jaune ?



-
- a) Danger d'explosion
 - b) Matières radioactives
 - c) Rayon laser

Quel fluide est indiqué par cette couleur?



RAL 3009 marron

a) Carbogène

b) Acétylène

c) Oxygène

La peinture rouge sur une tuyauterie correspond :



a) Au circuit incendie

b) À un produit toxique

c) À un produit inflammable

**Que signifie ce panneau chez
Liberty Liège-Dudelange ?**

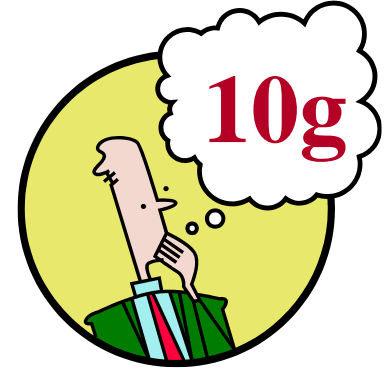


a) Risque de coincement entre cylindres

b) Danger biologique

c) Champ magnétique important

Une tuyauterie peinte en bleu contient :



a) De l'eau

b) De l'air comprimé

c) De la peinture

**Un triangle jaune dans lequel est inscrit
'EX' signifie :**



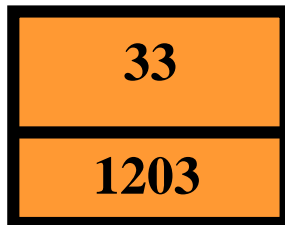
a) La présence d'un extincteur

b) Une sortie vers l'extérieur

c) Une zone à risque d'explosion

11. Circulation routière

- Le code de la route est d'application :
 - permis de conduire valable
 - véhicules en ordre de contrôle technique, immatriculés, assurés et en bon état
 - respect des limitations de vitesse
 - stationnement des véhicules dans les zones définies



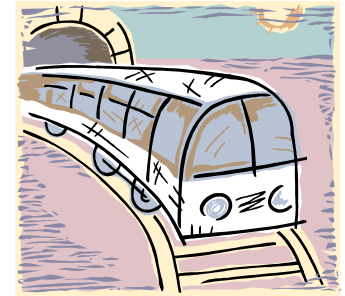
- demande de permis de (dé)chargement pour tout véhicule muni d'une plaque ADR



- Déclaration de tout accident au service gardiennage

Obligation de respecter les injonctions du gardiennage

11. Circulation routière



La circulation ferroviaire :

- Le feu blanc allumé : la locomotive vient vers vous.
- Les feux rouges allumés : la locomotive s'éloigne.

Les véhicules routiers doivent respecter la priorité absolue dévolue à la circulation ferroviaire



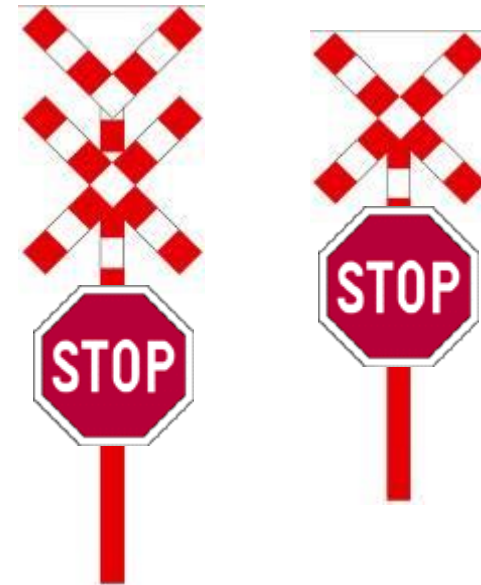
11. Circulation routière

Respect du signal lumineux lors de la traversée d'un passage à niveau
Lorsque vous approchez d'un passage à niveau où les 2 feux rouges clignotent alternativement, vous ne pouvez pas franchir le passage à niveau. Cette interdiction s'applique également aux piétons !!



Le feu blanc clignotant signifie que vous pouvez franchir le passage à niveau, pas besoin de marquer l'arrêt (tout en restant prudent !)

Si le passage à niveau n'est pas équipé d'un signal lumineux ou si celui-ci est hors service, c'est le panneau STOP qui fait foi ==> Il faut marquer l'arrêt avant de franchir le passage à niveau !!



11. Circulation routière



Lorsque vous êtes face de ce panneaux, **vous ne pouvez pas entrer dans la zone concernée (sauf le machiniste) si une locomotive ou des wagons s'y trouvent !** En effet, en présence de la locomotive et/ou de wagons sur la voie, ces zones présentent des endroits étroits (moins de 1,5 m) qui constituent un risque important d'écrasement entre un point fixe et un point mobile

- Stationner à plus de 1,5 m du rail.
- Interdit de monter sur un wagon ou de passer en dessous s'il n'est pas à l'arrêt complet et si cela ne fait pas partie de votre fonction.
- Le conducteur ne peut s'engager sur un passage à niveau si l'encombrement de la circulation est tel qu'il serait vraisemblablement immobilisé sur ce passage.

Qui a la priorité absolue à l'intérieur des installations :

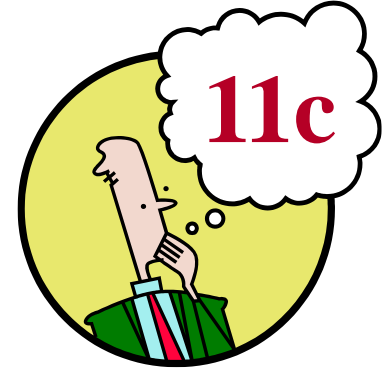


a) La circulation ferroviaire (train).

b) Les véhicules routiers.

c) Tous les véhicules muni de plaque orange ADR.

**Sur les routes de Liberty Liège-Dudelange,
la vitesse des véhicules est toujours limitée
:**



a) A 20 km/h

b) Suivant les panneaux de limitation de vitesse

c) A 50 km/h

Il est interdit de stationner le long des voies à moins de ... mètres du rail le plus rapproché :



a) 1 m

b) 1,5 m

c) 3 m

**Le code de la route est d'application
dans l'usine :**



a) Oui

b) Non

c) Quand c'est indiqué

Quand la circulation ferroviaire est prioritaire :



- a) Jamais
- b) Quand c'est indiqué
- c) Toujours

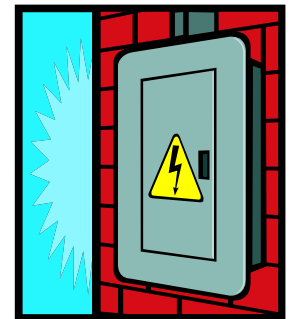
12. Risques électriques

Dangers: électrocutions, brûlures, explosions, ...

- Travaux aux installations :
 - Personnes qualifiées
 - Port des EPI
 - Hors tension (voir consignation)



- Accès aux locaux électrique : BA4 ou BA5
- Installations et tableaux de chantier :
 - en parfait état
 - contrôlés par un service externe de contrôle technique
- Respect des dispositifs de protections



12. Risques électriques

Dangers: électrocutions, brûlures, explosions, ...

- respect des distances de sécurité :

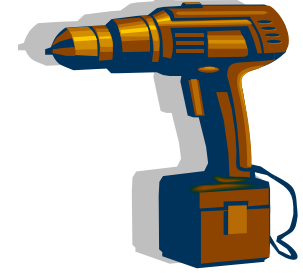
Min 2.5 m + 1 cm par 1000 V

Exemples :

➔ Pour 50.000 V = 2.5 m + 50 * 1 cm = 3 m

➔ Pour 150.000 V = 2.5 m + 150 * 1 cm = 4 m

12. Risques électriques



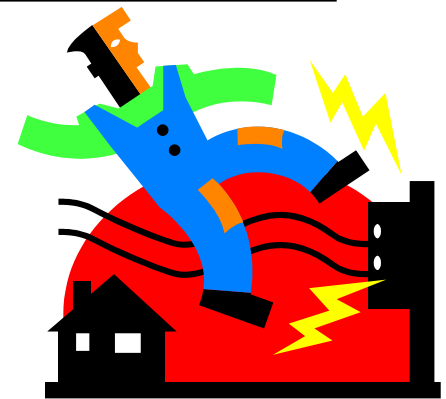
- L'outillage électrique portatif :
 - CE
 - double isolation
- L'éclairage électrique portatif : max. 12 V en conditions normales, max 6 V en conditions humides

En cas d'accident :

- faire couper l'alimentation
- haute tension : se tenir à distance et faire appel aux services compétents

**Appel des secours
= 123**

Attention aux lésions internes





Quelle est la mesure la plus importante pour prévenir les accidents en cas de travaux à des installations électriques ?

a) Utiliser de l'outillage (pince, tournevis) isolé

b) Travailler hors tension

c) Porter des chaussures de sécurité et des gants isolés

Quelles personnes peuvent entrer dans les locaux du service électrique ?



a) Tout travailleur

b) Personne

c) Les personnes suffisamment instruites - averties et qualifiées (BA4 et BA5)

13. Gaz et fluides dangereux

Les dangers : Asphyxie ou intoxication

Azote (N_2) : diminue l'oxygène de l'air

CO_2 : diminue l'oxygène de l'air

CO : Toxique



Danger: inodore !!!

Amoniac NH_3 : très irritant

Odeur spécifique !!



13. Gaz et fluides dangereux

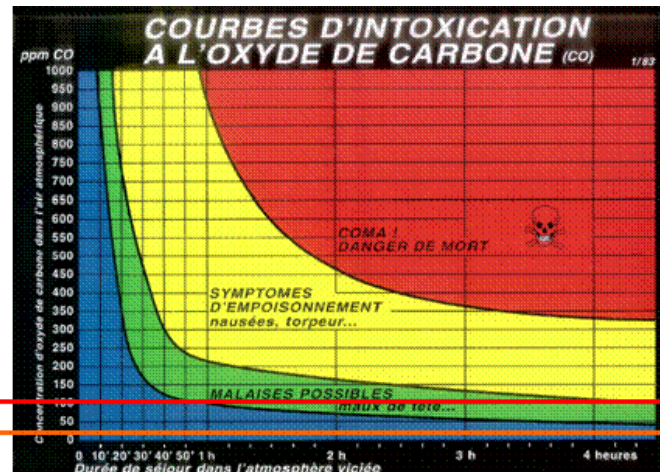
Les dangers : Asphyxie ou intoxication

CO : Toxique !!

→ Lorsque la limite 1 (LOW) est atteinte **25 ppm** de CO, Il faut signaler cette anomalie à son responsable pour prise en charge et communication à la hiérarchie, le travail peut continuer mais avec une attention importante sur le risque.

→ Lorsque la limite 2 (HIGH) est atteinte **100 ppm** de CO, le travail doit être arrêté immédiatement et la zone doit être calmement évacuée. Il faut signaler cette anomalie à son responsable pour prise en charge immédiate de la fuite et information à la hiérarchie.

Limite 2 à 100 ppm
Limite 1 à 25 ppm



13. Gaz et fluides dangereux

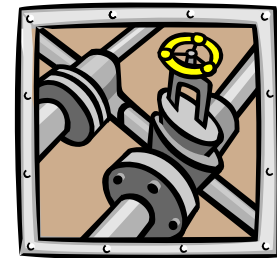
Pour respirer correctement nous avons besoin entre 19 % et 21 % d'Oxygène :

Si on se trouve dans un local contenant moins de 19% d'oxygène → masque autonome branché à un rack d'air médicalisé

Les dangers :

Brûlures

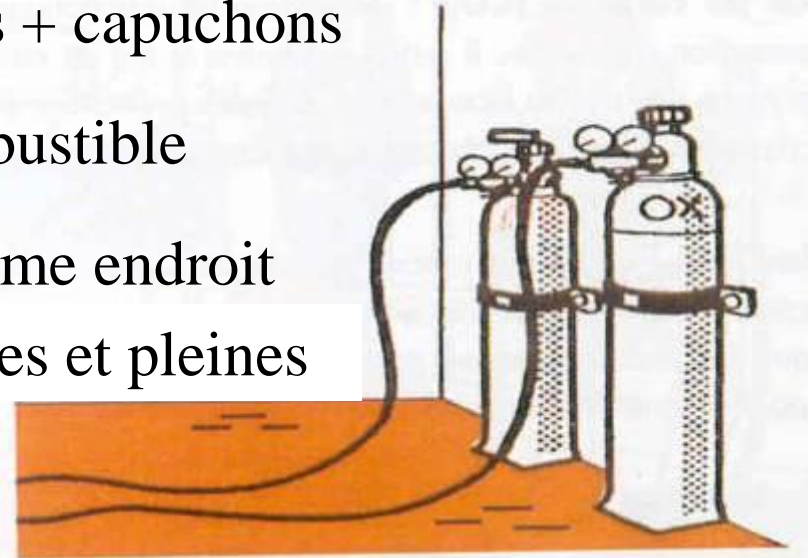
- fluides corrosifs et irritants
- vapeur d'eau
- huiles (fluides thermiques)



13. Gaz et fluides dangereux

Bonbonnes : Stockage

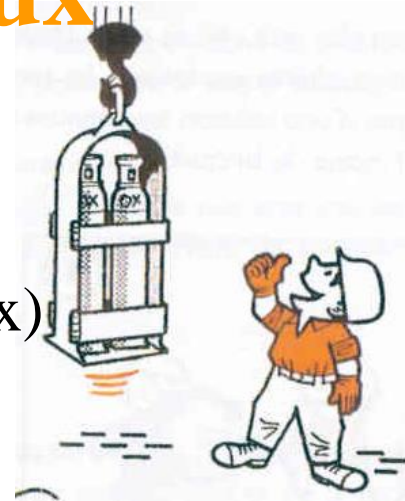
- Protéger contre le rayonnement solaire et la chaleur
- Ne pas stocker dans des endroits graisseux
- Stocker debout et attachées + capuchons
- Éloigner tout produit combustible
- Max. 10 bonbonnes au même endroit
- Séparer les bonbonnes vides et pleines
- Interdit de fumer



13. Gaz et fluides dangereux

Bonbonnes : Manipulation

- Attachées
- Ne jamais les faire rouler (chariots spéciaux)
- Extincteur à proximité ou sur le chariot



Bonbonnes : Utilisation

Recherche des fuites : solution savonneuse

- Gaz naturel : - formation d'atmosphères explosives
- Propane : - ne pas utiliser ou stocker à des niveaux plus bas que le niveau général du sol et si possible à l'extérieur!
- maintenir les bouteilles en position debout

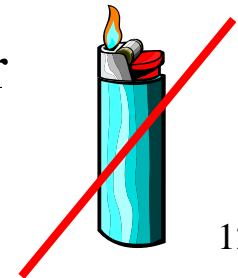
13. Gaz et fluides dangereux

Bonbonnes : Utilisation

- Acétylène :
 - ne jamais incliner de plus de 30°
 - éviter les embouts de cuivre
 - en cas d'incendie: refroidir en aspergeant d'eau
- Oxygène :
 - éviter le contact avec de l'huile
 - ne pas utiliser à la place d'air



- Hydrogène : - ne pas produire de flamme / chaleur
Augmente l'inflammabilité !!!



Le monoxyde de carbone (CO) est :

a) Très mauvais pour la couche d'ozone mais ne représente pas de danger immédiat pour la santé

b) Un gaz inodore, incolore et mortel

c) Sans danger



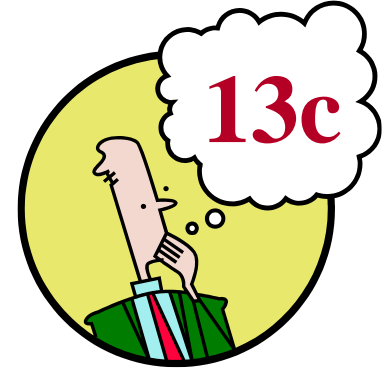
Quel pourcentage d'oxygène doit être toujours garanti dans un local de travail normal ?

a) 15 % d'oxygène

b) 21% d'oxygène

c) 25% d'oxygène

Comment faut-il stocker les bonbonnes d'acétylène ?



RAL 3009 marron

a) Inclénées à 45°

b) Debout et attachées

c) Etendues par terre

Je stocke mes bonbonnes de propane :

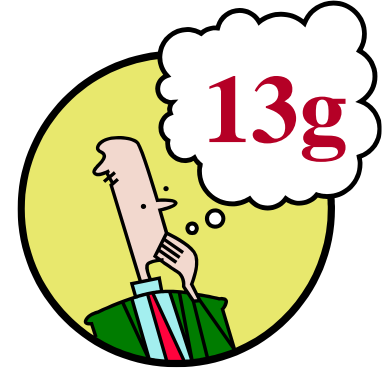


a) En cave

b) Au niveau du sol, si possible à l'extérieur

c) Dans une pièce complètement fermée

Si le détecteur CO indique 100ppm, je dois :



- a) Quitter les lieux et attendre au réfectoire que cela passe
- b) Quitter les lieux et rentrer chez moi
- c) Quitter les lieux et prévenir la hiérarchie

La préalarme du détecteur CO se trouve à :



a) 25 ppm

b) 50 ppm

c) 100 ppm

Le monoxyde de carbone (CO) :



a) Est inodore

b) A une odeur d'œuf pourris

c) A une odeur de gaz

L'azote (N₂) :



a) Est inodore

b) A une odeur d'œuf pourris

c) A une odeur de gaz

14. Incendies et explosions

Incendies : prévention

- Maintenir les extincteurs et les issues de secours libre d'accès
- Stocker les produits inflammables: endroit approprié
- Respecter les panneaux et avis d'interdiction



Incendies : avant le travail

- Eloigner et protéger les matériaux proches du lieu de travail
- Dégager le parcours des conduites, de toutes matières combustibles
- Obturer les ouvertures dans les parois proches

10m 

14. Incendies et explosions



Incendies : avant le travail

- Disposer des moyens d'extinction
- Vider, nettoyer, neutraliser les recipients ayant contenu des produits inflammables
- Permis de feu pour les travaux à flamme nue

Incendies : pendant le travail

- Ne pas abandonner les lampes à souder allumées
- Déposer les objets chauffés sur des supports résistants à la chaleur
- Jeter les déchets d'électrodes dans un récipient approprié (eau, sable)

14. Incendies et explosions

Incendies : après le travail

- Aviser les responsables
- Inspecter les lieux de travail
- Surveiller les lieux pendant 2 heures après la cessation du travail

De nombreux incendies se déclarent dans les heures qui suivent la fin de travaux

- Ne remettre en place les objets déplacés qu'après 24h
- Demander la remise en service des détections

à la 1^{ère} minute



à la 2^{ème} minute



à la 3^{ème} minute



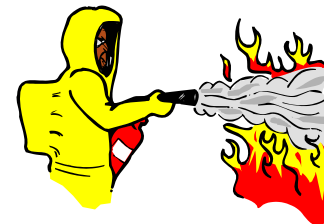
après



14. Incendies et explosions

En cas d'incendie :

- Prévenir le service d'urgence
- Signaler l'endroit et la nature de l'incendie
- Guider les secours vers le lieu du sinistre
- Commencer les actions de lutte incendie
 - **couper les énergies (gaz, electricité)**
 - **mettre les vies humaines en sûreté**
 - **limiter l'incendie**
 - **faciliter la tâche des secours**
- Prévenir le responsable de Liberty Liège-Dudelange du suivi des travaux



14. Incendies et explosions

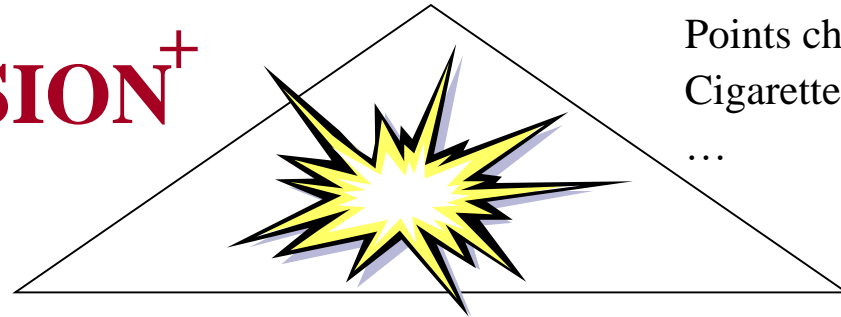
Explosions :

inflammation très rapide et violente

= **EXPLOSION⁺**

Source d'énergie

Flammes
Étincelles
Points chauds
Cigarettes
...



Combustible

Hydrogène	4 – 75 %
Gaz de haut-fourneau	33 – 2 %
Gaz de four à coke	5 – 30 %
Acétylène	2,5 – 81 %
Tétrène	1,9 – 13,5%
Benzène	1,4 – 8%
Gaz naturel	5 – 15%

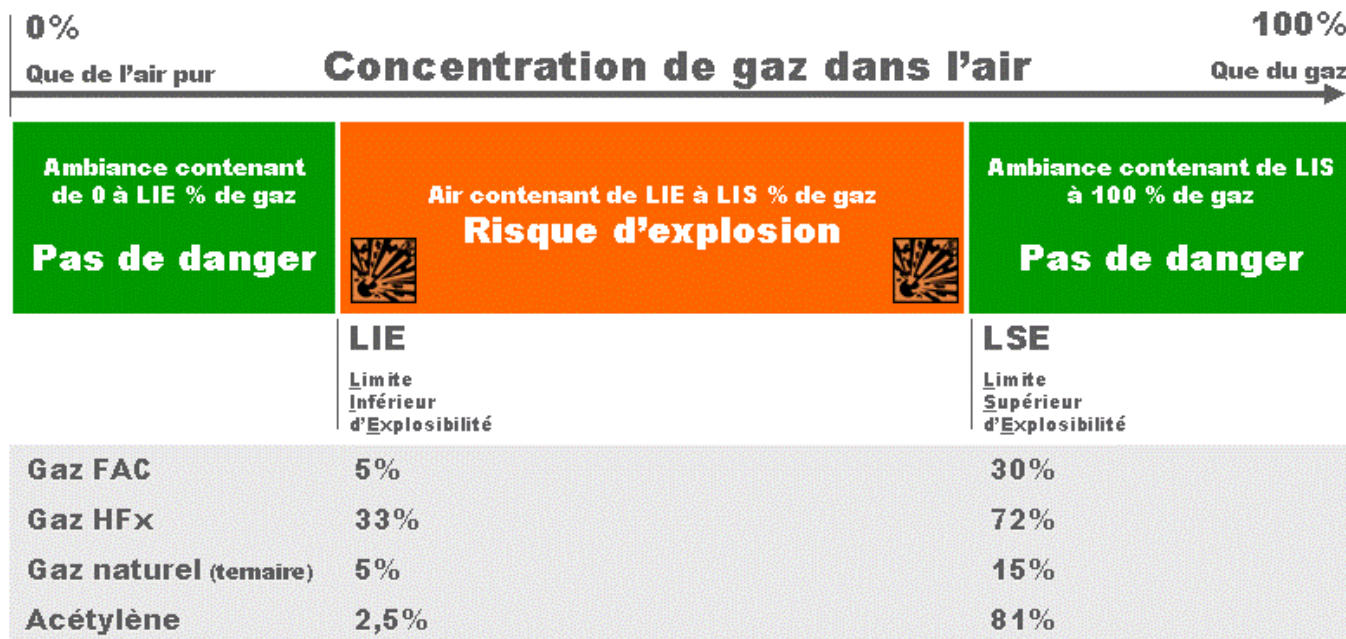
+

Comburant

oxygène

14. Incendies et explosions

Explosions :



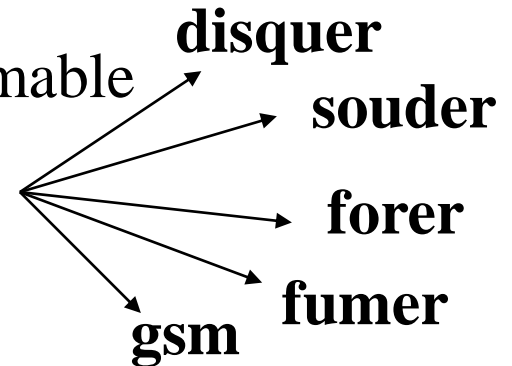
Les zones Ex (zone à risque d'explosion) signalée par le pictogramme ci-contre sont des zones où le mélange air gaz est ou pourrait être explosif dans différentes conditions (T°, mélange, air,...)



14. Incendies et explosions

Explosions : précautions

- Eviter toute fuite de produit inflammable
- Eviter toute source d'inflammation
- Utiliser des outils non étincelants
- Respecter les dispositifs de sécurité
- Appliquer les procédures
- Neutralisation par spécialistes



*Se méfier de tout fût ou tuyauterie « vide » ayant contenu un produit inflammable :
il peut y rester des vapeurs explosibles*

14. Incendies et explosions

Explosions : détection des fuites

- L'odeur **attention aux produits inodores**
- Les détecteurs fixes
- Le mini CO **gaz de haut-fourneau et de four à coke**
- L'explosimètre



Explosions : en cas d'alerte:

- Si possible : arrêter la fuite, ventiler
- Ne pas produire de feu, d'étincelles, de flamme



!!!! Fuir !!!!

- Avertir la hiérarchie, les services responsables



Que signifie le panneau ci-dessous :



a) Un extincteur

b) Une bonbonne de gaz

c) Un danger d'explosion

Quand devez-vous avoir un permis de feu ?



a) Jamais

b) Seulement pour les travaux en volume creux

c) Pour tous les travaux à flamme nue

Quelles conditions conduisent à l'explosion ?



a) Du gaz

b) Du gaz, de l'air et une source de chaleur

c) Du gaz et de l'air

Si je dois souder, forer ou disquer dans un zone marquée EX, je dois :



a) Posséder des machines et outils en bon état

b) Posséder un permis de feu

c) Avoir un extincteur à proximité

Avant de travailler à flamme nue sur une conduite ayant contenu un produit inflammable, je dois :



a) Faire une mesure à l'explosimètre

b) Mesurer le taux d'oxygène

c) Mesurer la température

**Pour travailler à flamme nue, je dois
disposer :**



a) Un permis de travail en espace confiné

b) Un permis de feu

c) Un permis de travail sur tuyauteries

Pour travailler à flamme nue, je dois :



a) Disposer des moyens d'extinction nécessaires

b) Être équipé de première intervention

c) Prévenir les pompiers les plus proches

15. Secours, soins et hygiène

Secours:

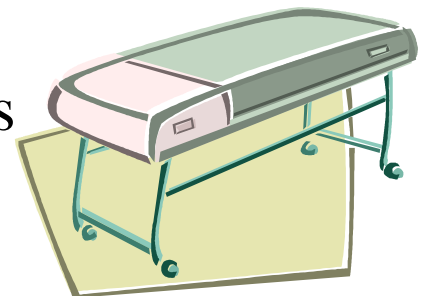
- Faire soigner toute blessure, ou tout contact avec une substance chimique (corrosive, irritante) à l'infirmerie
- Lors d'une blessure grave:



SECOURS = 123

Par GSM : 04 / 236 4123

- réconforter et rassurer le blessé
- ne pas déplacer la victime
- faire intervenir les secouristes industriels
- guider les secours
- prévenir la hiérarchie



15. Secours, soins et hygiène

Plan Interne d'Urgence (PIU) :



- Le Plan Interne d'Urgence est déclenché lors du retentissement d'une sirène modulée.

→ Dans ce cas, après avoir mis en sécurité votre poste de travail, vous devez évacuer en priorité vers le Point de Rassemblement 1 (PR 1) ou vers le PR2 sur instruction de la hiérarchie

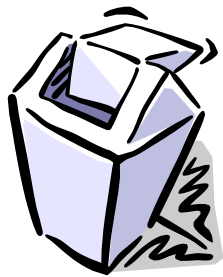
→ Des panneaux indiquent l'emplacement des PR1 et PR2

→ Pour les cotraitants les informations se trouvent également dans l'ouverture de chantier et auprès de la hiérarchie

15. Secours, soins et hygiène

Soins et hygiène :

- Se laver les mains avant de manger ou boire (en particulier les travailleurs exposés aux produits dangereux et aux HAP)
- Ne pas prendre de repas en atelier



- Déposer les déchets dans les poubelles
- Garder les installations sanitaires propres
- Prendre une douche après le travail
- Changer régulièrement de costume de travail et ne pas rentrer chez soi avec ces costumes



Quel est le numéro d'appel des secours interne à Liberty Liège-Dudelange ?



a) 321

b) 132

c) 123

**Quel est le numéro d'appel des secours
composé par GSM à Liberty Liège-
Dudelage ?**



a) 100

b) 0.4.100.4.123

c) 0.4.236.4.123



Une simple écorchure :

- a) Doit être soignée à l'infirmierie
- b) Ne doit pas être soignée
- c) Doit être soignée par vous-même

Que veut dire PR1 :

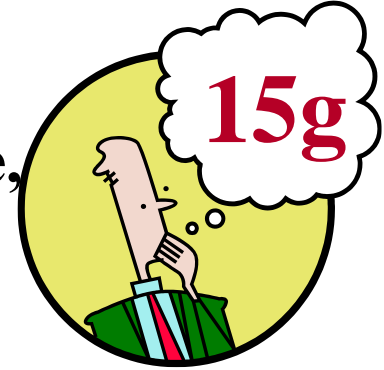


a) Point de rotation 1

b) Point de ravitaillement 1

c) Point de rassemblement 1

**En cas de déclenchement du plan d'urgence,
je dois :**



a) Quitter l'usine et me mettre en sécurité chez moi

b) Me rendre au PR1 (PR2 si annoncé) après avoir mis en sécurité mon poste de travail

c) Me renfermer dans un bureau

Comment puis-je m'informer où se trouve PR1 et PR2 ?



a) Sur l'ouverture de chantier (ou auprès de ma hiérarchie)

b) Je regarde autour de moi les indications

c) Je sais que c'est toujours à l'entrée de l'entreprise

16. Produits dangereux

Produits conditionnés :

Centre antipoison: 070/245.245

- L'étiquette :
 - chaque produit doit être étiqueté
 - lire avant utilisation (symbole, conseils de prudence et d'utilisation)
- La fiche de données sécurité :
 - les consignes de manipulation, stockage, premiers soins, ...
- Le transport :
 - permis de (dé)chargement par un responsable de Liberty Liège-Dudelange
 - réglementation spécifique ADR/RID




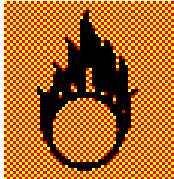


16. Produits dangereux



- Éviter d'inhaler
- Éviter contact avec la peau - **Porter les EPI**
- Aérer
- Ne pas manger ni fumer
- Se laver les mains



16. Produits dangereux

Ça		flambe	Ça		fait flamber
					
Inflammable (F)			Comburent (O)		

- Stockage bien aéré
- Ne pas utiliser près d'une source de chaleur, d'une flamme nue - Ne pas fumer
- Ne pas porter de vêtements en Nylon
- Prévoir un extincteur à poudre
- Séparer toujours les produits inflammables et comburants



16. Produits dangereux

Ça  ronge

Corrosif (C)



Ça  pique

Irritant (Xi)

- Respecter l'emballage d'origine : fermé, bouchons de sécurité
- Protéger la peau et les yeux - Porter les EPI
- Verser le produit avec prudence
- Éviter d'inhaler (danger pour les voies respiratoires)
- Se laver les mains
- En cas de contact: rincer bien à l'eau



16. Produits dangereux



- Eviter la surchauffe
- Protéger contre les rayons solaires
- Ne pas placer à proximité de sources de chaleur
- Ne pas fumer



16. Produits dangereux

Produits distribués par réseau :

Attention : 2 fluides mortels distribués

- le gaz de haut-fourneau (22% CO)

- le gaz de four à coke (5% CO)



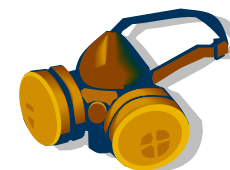
- Identifier les conduites et prévenir le service responsable
- S'équiper d'un détecteur de CO
- Disposer de masques respiratoires

16. Produits dangereux

Les hydrocarbures aromatiques Polycycliques (HAP) :

Au niveau de la cokerie, sur les fours, la distillation du charbon produit des gaz et de la fumée. Ces fumées sont chargées en différents éléments nocifs pour la santé dont les H.A.P.

- Le port du masque P3 (anti-poussières) est obligatoire
- Le port du masque A2P3 est obligatoire à certains endroits plus exposés au risque de HAP
- Les règles d'hygiène sont les meilleures mesures de prévention contre les HAP → bien se laver les mains
→ changer ses vêtements de travail régulièrement



**Si ce symbole se trouve sur l'emballage,
cela veut dire que son contenu est :**



a) Comburant

b) Explosif

c) Facilement inflammable

Quelle consigne est très importante pour le travail avec des produits corrosifs ?

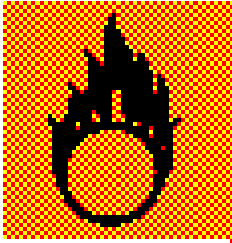


a) Protéger la peau et les yeux

b) Protéger les produits contre les rayons solaires

c) Gardez ces produits bien séparés des produits irritants

**Si ce symbole se trouve sur l'emballage,
cela veut dire que son contenu est :**



a) Explosif

b) Comburant

c) Facilement inflammable

Une étiquette avec une tête de mort signifie que le produit est :

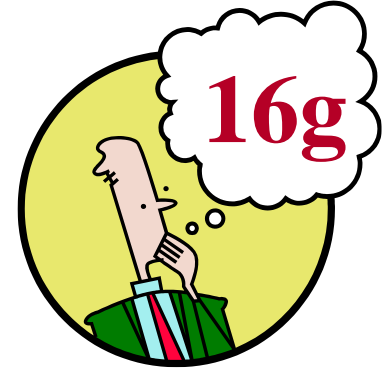


a) Inflammable

b) Toxique

c) Corrosif

Avant d'utiliser un produit inconnu :



a) Je sens l'odeur qu'il dégage

b) Je regarde sa couleur

c) Je lis l'étiquette

17. Radiations ionisantes et laser

Radiations ionisantes :

- Suivre les consignes de la hiérarchie
- Ne jamais manipuler une source de radiations avec les mains
- Porter les EPI (vêtements, tabliers, gants de protection, ...)



En cas d'accident :

- Baliser la zone et interdire l'accès
- Prévenir l'organisme agréé



17. Radiations ionisantes et laser

Lasers :

Danger : brûlures aux yeux et à la peau



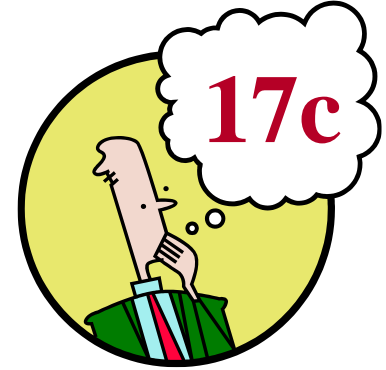
- Respecter les zones interdites
- Dans la zone d'utilisation du laser:
 - Porter des lunettes spéciales

Attention :

Type de lunettes adapté au type de rayonnement

- Porter des gants spéciaux pour interventions manuelles

Un appareil muni de ce sigle :



a) Est un appareil à radiations ionisantes

b) Est un appareil à rayonnement laser

c) Est un appareil à double isolation

18. Travail en espace confiné et sur tuyauteries

Attention ! Ces travaux peuvent être à l'origine d'explosions ou d'accidents graves

Avant le travail (sur base de l'analyse de risques) :

- Les EPI obligatoires, harnais, détecteur, ...
- Obtenir le permis adéquat
- Vérifier la consignation des appareils (fluides, énergies)
- Purger et décontaminer le volume creux
- Effectuer des contrôles d'atmosphères par un moyen approprié
- Ventiler min . 24h en cas de produits toxiques
- La surveillance d'une vigie (formée) avec contact permanent
- Des moyens d'accès, d'alerte, de secours et d'évacuation

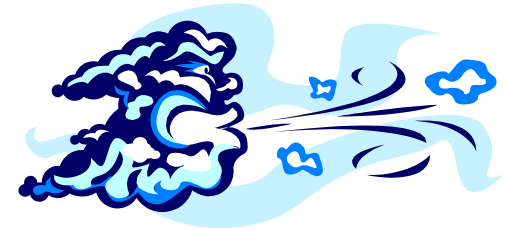


18. Travail en espace confiné et sur tuyauteries

Précautions pendant le travail :



- Au moins 2 personnes - surveillance continue d'une vigie
- Prévoir des produits capables de neutraliser les résidus
- Utiliser le matériel d'intervention adéquat (harnais, ...)
- Je m'assure du contrôle permanent de l'atmosphère
- Ventiler : min 30m³/heure/homme + évacuation des gaz
- Utiliser du matériel 12V à double isolation avec différentiel.
- Prévoir un outillage non étincelant



Respectez toujours les modes opératoires et consignes

18. Travail en espace confiné et sur tuyauteries

Interdiction :



- fumer
- ventiler à l'O₂
- introduire des gaz lourds (propane-butane)
- introduire des extincteurs CO₂
- produire du feu sans permis

Avant la remise en service :

S'assurer qu'il ne reste personne et aucun matériel ou produit à l'intérieur



18. Travail en espace confiné et sur tuyauteries

En cas d'accident :

De nombreuses tentatives de sauvetage improvisées se terminent par des issues fatales !!

L'intervention d'urgence doit se dérouler en 2 phases :

▪ **Intervention de 1ère ligne (concerne surtout la vigie) :**

1) **Prévenir les secours (123)**

2) **Extraire la victime, en priorité de l'extérieur (harnais) ou avec les protections adéquates définies lors de l'analyse de risques**

3) **Prodiguer les premiers soins**

18. Travail en espace confiné et sur tuyauteries

- **Intervention de 2^{ème} ligne :**

2) L'équipe d'intervention de deuxième ligne finalise l'action de 1^{ère} ligne. Cette équipe est formée et entraînée à des interventions dans des milieux confinés



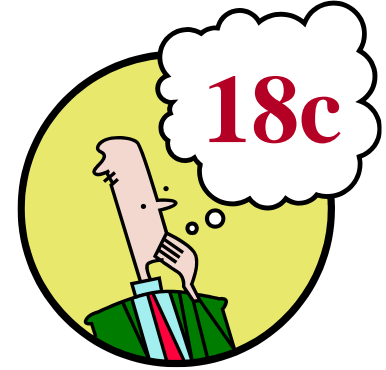
Pour effectuer un travail en espace confiné, il faut être :



a) Seul

b) Minimum deux

c) Seul avec un système d'appel



Dans un espace confiné que l'on a rempli d'un gaz inerte (Azote N₂), il y a un danger :

a) D'asphyxie

b) D'intoxication

c) D'explosion

Les travaux sur des tuyauteries exigent :



a) Un permis de travail sur tuyauteries

b) Pas de permis

c) Un permis de travail en espace confiné



Quel permis est nécessaire lorsque l'on rencontre ce panneau ?



- a) Un permis de feu
- b) Un permis espace confiné
- c) Un permis d'emplacement

Pour travailler dans un réservoir, je dois être en possession :













- a) D'un brevet d'équipier de première intervention
- b) D'un permis de travail sur les tuyauteries
- c) D'un permis de travail en espace confiné

19. Les golden Rules

Ce sont des règles et consignes générales de sécurité applicables en tout lieu et tout temps.

Ces règles incontournables sont non négociables et à respecter impérativement !!

Leur connaissance est testée fréquemment

	Je suis en bonne condition pour prendre mon travail
	J'utilise tous moyens de protection et de prévention contre les chutes dès que c'est nécessaire, en accord avec les standards AM
	Je respecte les procédures de consignation / verrouillage lorsque je travaille sur un équipement
	Je respecte les procédures sur les espaces confinés avant d'y pénétrer ainsi que pendant toute la durée du travail
	Je respecte en permanence toutes les règles concernant la manutention des charges et je ne suis jamais sous une charge
	Je respecte toutes les règles de circulation
	Je laisse la priorité au rail et je reste éloigné des zones dangereuses
	Je respecte les règles sur les atmosphères à risque gaz que ce soit pour y travailler ou pour y pénétrer
	Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité
	Je respecte toutes les règles de base H&S, les standards, la signalétique et je porte les équipements de protection individuelle adaptés



Que sont les « Golden Rules »

(Règles d'Or) :

a) Ce sont des règles dictées par la loi

b) Ce sont des consignes de sécurité à respecter impérativement

c) Ce sont des panneaux qui indiquent la direction à suivre

20. Ordre et propreté

Le désordre prépare l'accident !!



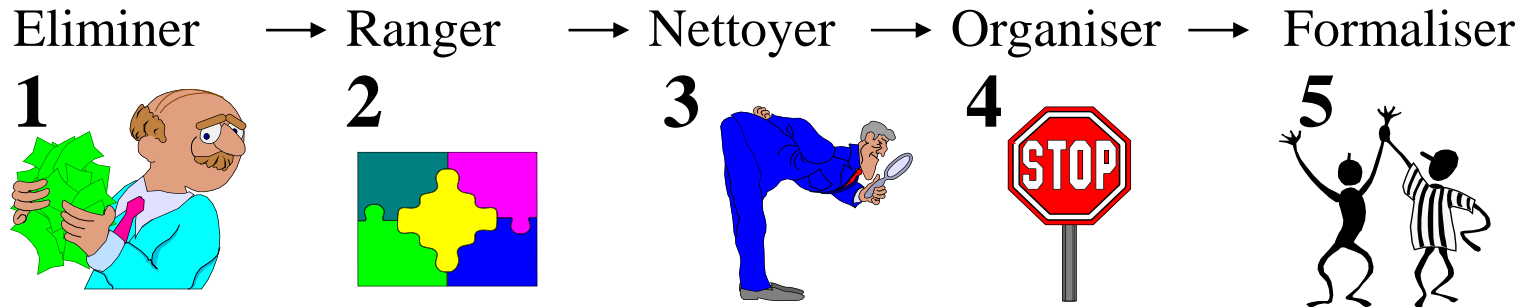
- Ne rien empiler qui pourrait s'écrouler
- Respecter les règles de stockage

- Ne pas abandonner de matériaux
- Nettoyer votre poste de travail
- Ne pas encombrer les passages
- Éviter d'accumuler des matériaux dans les sous-stations électriques



20. Ordre et propreté

LES 5 SECRETS (5S) :



STOCKAGES DES BOBINES:

- Bon état du sol, des supports « V » ou des racks
- Cerclage correct des bobines
- Léger écart entre les bobines du lit inférieur
- Empilements stables

Le désordre :



a) Est un cas de force majeur

b) Est souvent la cause d'un accident

c) Fait partie du travail

Qui doit nettoyer le lieu où un travailleur a été occupé ?



- a) Le prochain ouvrier
- b) L'équipe de nettoyage
- c) Le travailleur lui-même

21. Entreprises extérieures

- L'ouverture de chantier est obligatoire pour tout travail de firme extérieure → toutes les informations nécessaires doivent s'y trouver (PR1, Mode opératoire, analyses des risques, compétences, permis et habilitations nécessaires, ...)
- Tout travail de firme extérieure doit être couvert par un mode opératoire avec analyse de risques



21. Entreprises extérieures

- Les entreprises extérieures et leurs sous-traitants doivent être connus et agréés (VCA, OHSAS, ...) au moment de l'ouverture de chantier
- Chaque firme doit être présente aux réunions de coordination



**Le niveau de sécurité des chantiers dépend fortement
de la qualité de l'information sur les risques,
donnée aux entreprises extérieures**

**Dans le cadre de son travail à Liberty
Liège-Dudelange, un cotraitant :**



a) Peut utiliser tout l’outillage disponible à Liberty
Liège-Dudelange

b) Réaliser lui-même les branchements électriques
nécessaires

c) Utiliser le matériel mis exceptionnellement à
sa disposition

Tout travail de firme extérieure doit être couvert par :



a) Un permis de feu

b) Un document de cette firme

c) Une ouverture de chantier et un mode opératoire avec analyse de risques

Quand un cotraitant peut-il employer du matériel de Liberty Liège-Dudelange ?



a) Toujours

b) S'il le remet au même endroit

c) Jamais, sauf circonstances exceptionnelles et moyennant le respect des procédures